



**NATURE ET CHASSE**  
**7 rue du Moulin**  
**57920 KLANG**

[Natureetchasse@orange.fr](mailto:Natureetchasse@orange.fr)

tél port:06.07.33.29.39

MAIRIE DE KEDANGE

57920 KEDANGE

Klang, le 12 Février 2024

OBJET : Déclaration de tir de nuit  
sur sangliers. Saison 2024/2025

Monsieur le Maire,

Comme les années précédentes, je vous informe que notre association de chasse pratiquera des tirs de nuit au sanglier sur l'ensemble de notre lot de chasse communal (lot Unique) et ce durant toute la saison de chasse à venir, soit jusqu'au 1er février 2025 à minuit.

La présente déclaration est faite en application de l'arrêté préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC N°06 en date du 1 Février 2021 fixant les modalités de tir de nuit au sanglier dans le département de la Moselle.

Il va de soi que nous nous engageons à exercer cette activité dans le respect de la réglementation en vigueur et des mesures de sécurité qu'elle prescrit.

Je reste, Monsieur le Maire, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez souhaitable et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le Président,  
D. CRIDEL